



[www.bourgognequad21.fr](http://www.bourgognequad21.fr)

## **REGLEMENT PARTICULIER**

Course de TRACTEUR TONDEUSE

**ENDURANCE de 6h00**

3 manches de 2h00

21700 QUINCEY – PREMEAUX PRISSEY

# **SAMEDI 28 JUIN 2025**



### **Article 1 : Généralité**

Le Club Bourgogne Quad 21, affilié FFM C3470, organise une Course de tracteur Tondeuse, qui se déroulera le **Samedi 28 Juin 2025** au lieu-dit en "Gibosse" – 21700 PREMEAUX-PRISSEY.  
Coordonnées GPS : 47°06'45N – 4°57'22<sup>E</sup>

Cette compétition amicale est avant tout un loisir dont les maîtres mots sont le fair-play, la courtoisie et la bonne humeur.

## Article 2 : L'épreuve

L'épreuve de tracteur tondeuse est prévue sur une durée de **6 heures** avec une équipe de 4 pilotes maximum. Le circuit fait 1.2 km environ de longueur et une largeur entre 4 à 10 mètres.

**La piste sera lisse et compacter pour obtenir un circuit plat et facile.**

L'épreuve est limitée à 30 équipages. Le tracé du circuit pourra être modifié selon la météo.

Cette épreuve est réservée aux tracteurs tondeuses d'origine ou modifiés.

N.B : L'organisation se réserve le droit d'interrompre ou annuler la course d'endurance en cas d'intempéries empêchant le bon déroulement de l'évènement.

## Article 3 : Engagement

Pour pouvoir participer à l'endurance de tracteur tondeuse, chaque équipe devra remplir un bulletin d'inscription, signer une décharge de responsabilité, fournir un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Une autorisation parentale est OBLIGATOIRE pour les pilotes de 16 à 18 ans.

**Le droit d'engagement est de 100€ pour les tracteurs ORIGINE (catégorie ST)**

**Le droit d'engagement est de 120€ pour les tracteurs PROTOTYPE (catégorie PRO)**

Les bulletins d'inscription seront disponibles sur notre site : [www.bourgognequad21.fr](http://www.bourgognequad21.fr)

## Article 4 : Aide à l'organisation

Il sera demandé à chaque équipe de mettre à disposition de l'organisation **1 personne adulte pendant 2 heures** durant la journée afin d'aider l'organisation en tant que commissaire de piste ou pour le comptage du nombre de tour en cas d'absence de transpondeur, gestion du stationnement ou autre aide éventuelle.

La PONCTUALITE pour la prise et la tenue des postes de commissaires de piste sera extrêmement importante afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Il y aura des pénalités de deux minutes pour l'équipe par minute de retard du commissaire prévu.

## Article 5 : Stand et Paddock

Un extincteur de 6kg agréé pour les feux hydrocarbure sera obligatoire dans chaque stand, et devra être visible, ainsi qu'un tapis environnemental devra être présent sous chaque machine.

Seront admis dans les stands : **les pilotes et 3 personnes MAXI** : 1 ou 2 mécaniciens, un accompagnateur. Les personnes présentes dans les stands (8 maximum) devront **OBLIGATOIREMENT porter une chasuble**, fourni par le club Bourgogne Quad 21 **avec une caution de 50 euros**.

La vitesse dans les stands est limitée à **15Km/h maximum**.

Il est rappelé aux concurrents que leur machine et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation : en aucun cas la responsabilité civile du Club Organisateur ne pourra être invoquée en cas de vol ou dégradation subie.

La taille des stands est de **3x6m** et ne peut pas varier.

INTERDICTION de fumer dans les stands. Le ravitaillement se fait moteur arrêté, avec une autre personne de l'équipage muni d'un extincteur, prêt à intervenir.

Il ne devra pas y avoir plus de 20 litres de carburant dans les stands.

## Article 6 : Transpondeur

Un seul transpondeur sera remis par équipe (par machine).

Une caution de 100€ sera demandée lors du contrôle technique et administratif pour le transpondeur.

## Article 7 : Pilote et son équipement

Les équipes sont composées de **4 pilotes maximum de plus de 16 ans** le jour de l'épreuve avec un adulte obligatoire. Seuls les pilotes inscrits pourront participer.

L'accès au stand est limité à **8 personnes** (4 pilotes et 4 accompagnants ou mécanicien).

Tout coureur doit accepter de se soumettre à un test d'alcoolémie (éthylotest).

En cas de contrôle positif, le coureur est exclu de la course (mais pas l'équipe).

L'équipe ne pourra pas changer de tracteur pendant l'épreuve, un seul tracteur pour une équipe.

Le pilote doit porter un casque NF, pantalon, gants, chaussures montantes, lunettes ou visière.

Les shorts et les tee-shirts sont INTERDITS : manches longues OBLIGATOIRE.

Le changement de pilote doit se faire dans le stand, moteur à l'arrêt.

## Article 8 : Pannes et Réparations

En cas de panne sur le circuit, seul le pilote et les commissaires de piste sont autorisés à pousser le tracteur.

En cas d'impossibilité de sortir le tracteur, il sera pris en charge par un véhicule de dépannage géré par le club BQ21 et remorqué jusqu'au stand.

Pendant la durée de l'épreuve, aucun mécanicien ne sera toléré sur la piste pour une intervention mécanique. Les réparations se font OBLIGATOIREMENT au Stand.

## Article 9 : Catégorie de tracteurs

Tous les tracteurs doivent être équipés d'une plaque visible avec un numéro de 12cm de haut minimum. Dans toutes les catégories, **la transmission primaire** (moteur/boîte pont arrière) **doit être par courroie**, sans variateur. La transmission secondaire (boîte pont/roues arrières) par chaîne de série est autorisée. Les changements de moteur sont autorisés dans la limite de 2.

Les guidons et selles ne sont pas autorisés (hors équipe handisport).

Protection obligatoire avant et arrière en tubes ronds bouchés aux extrémités de diamètre 40/50 mm ne dépassant pas de pneus.

Les protections doivent pouvoir supporter le poids du tracteur afin de pouvoir les évacuer de la piste.

Les éléments de carrosserie et de sécurité doivent être correctement et solidement fixés : capot, calandre, ailes, marchepied, pare-chocs ...

Des cales pieds avec protection latérale fermée et fixés aux châssis sont fortement conseillés. Pensez à préparer un emplacement sur pour le transpondeur à l'arrière de votre tracteur.

## CATEGORIE STANDARD (ST)

La puissance des tracteurs est limitée à 16 CV.

Le tracteur doit obligatoirement disposer d'un coupe circuit lorsque le pilote n'est plus aux commandes de celui-ci. (exemple : système d'origine sous le siège ou avec un cordon au poignet)

La lubrification par barbotage ou avec pompe à huile doivent être d'origine. Aucune préparation n'est autorisée.

Apport, retrait de matière et soudures interdits.

Le moteur et ses composants, carburateur, allumage, piston, vilebrequin, doivent rester d'origine.

Le tracteur doit être équipé de sa boîte de vitesse d'origine sans aucune modification, avec fonctionnement du différentiel d'origine.

Le tracteur devra être muni à l'avant de phare additionnel procurant un éclairage suffisant pour la zone non-éclairée du circuit et à l'arrière de feux de couleur rouge (en cas de manche de nuit).

Le moteur doit être lié à une marque et modèle de tracteur tondeuse. La carburation doit être d'origine.

L'échappement est libre à toute modification SANS dépasser 112db MAXI.

Les échappements libres sont INTERDIT.

Le moteur doit se trouver à son emplacement d'origine.

Le tracteur ne doit pas avoir de boule d'attelage ni d'optique en verre. Freins obligatoires.

Pédale d'accélérateur ou poignet (type frein vélo) obligatoire.

Anneau avant pour remorquage obligatoire (ne dépassant pas la protection).

Les trains avant et arrière doivent être d'origine. Des renforts sont autorisés à partir des éléments de série.

L'empattement des deux roues avant et arrière doit rester d'origine.

La largeur ne doit pas excéder 100 cm pour l'avant et 105 cm pour l'arrière.

l'ensemble de la direction : volant, colonne, crémaillère, doit être d'origine de série. Le bras de direction d'origine peut être renforcé de même que les articulations.

L'ensemble des éléments de transmission doit être à son emplacement d'origine. Les courroies et les poulies peuvent être remplacées ou modifiées et leurs dimensions sont libre.

Les roues, jantes et pneumatiques doivent être d'origine. Le profil des pneumatiques doit être issu d'un tracteur tondeuse de série : pneus gazon ou pneus crampons.

Le système de freinage doit être d'origine monté de série. Freins à disque interdit.

## **CATEGORIE PROTOTYPE (PRO)**

La puissance des tracteurs est de 15CV minimum et limitée à 22 CV.

Un coupe circuit rattaché au poignet du pilote est OBLIGATOIRE.

Le bloc moteur : carter, cylindre et culasse, doivent être d'origine.

La préparation du moteur, le retrait et apport de matière sont autorisés.

Les composants moteurs : carburateur, allumage, piston, vilebrequin : peuvent être remplacés.

La boîte de vitesses peut être modifiée, la suppression ou le blocage du différentiel est autorisée.

Le Variateur est interdit.

Le tracteur devra être muni à l'avant de phare additionnel procurant un éclairage suffisant pour la zone non-éclairé du circuit et à l'arrière de feux de couleur rouge (en cas de manche de nuit).

Le moteur doit être lié à une marque et modèle de tracteur tondeuse. La carburation est libre à toute modification.

L'échappement doit avoir une sortie latérale obligatoire, placé avant la roue arrière.

Le niveau sonore maximum autorisé est 112db. Les échappements libres sont INTERDIT.

Le moteur doit se trouver à son emplacement d'origine.

Le tracteur ne doit pas avoir de boule d'attelage ni d'optique en verre. Les systèmes de freinage supplémentaires sont autorisés sur les 4 roues. Freins obligatoires.

Pédale d'accélérateur ou poignet (type frein vélo) obligatoire.

Anneau avant pour remorquage obligatoire (ne dépassant pas la protection).

Les trains avant et arrière peuvent être modifiés. L'empattement des roues doit rester dans la limite de 15 cm en plus de l'origine.

La largeur ne doit pas excéder 110 cm pour l'avant et 120 cm pour l'arrière. Aucune suspension ne sera tolérée sauf si elle est montée d'origine. Toutes les directions doivent être équipées d'un volant.

L'ensemble de la direction peut être modifiée : remplacement du volant, modification ou renfort de la colonne.

les éléments de transmission, courroies, poulies, peuvent être modifiés ou remplacés.

Les variateurs de vitesse sont interdits.

Les roues sont libres : dimensions, jantes et pneumatiques.

Les pneus agraires ou à chevrons ainsi que les pneumatiques de quad sont interdits.

Le système de freinage est libre. Les disques avant et arrière sont autorisés.

## **Article 10 : Briefing et Signalisation**

Le briefing est OBLIGATOIRE pour tous les pilotes et commissaires (voir planning)

### Rappel des drapeaux :

Drapeau noir et blanc : Fin de l'épreuve et arrivée.

Drapeau vert : Piste libre

Drapeau jaune : incident sur la piste, INTERDICTION de dépasser un concurrent, réduire votre vitesse

Drapeau Rouge : La course est arrêtée, réduire votre vitesse, INTERDICTION de dépasser un concurrent, Retour au stand au pas ou en suivant le Safety-car.

## **Article 11 : Départ**

Le placement des concurrents sur la ligne de départ se fera suivant les résultats de l'épreuve chronométrée.

Départ type Le Mans :

Les pilotes s'élancent en courant vers leur machine placée en épi sur le côté opposé, 1 genoux à terre, le moteur non tournant.

Le départ sera donné dès que le drapeau tricolore s'abaissera.

## **Article 12 : Classement**

Récompense pour les 3 premiers de chaque catégorie ST et PRO.

Récompense pour les 3 plus beaux tracteurs (décoration, style...)

Récompense pour les 3 plus beaux déguisements par équipes.

PS : Le jury sera composé de plusieurs personnes du club Bourgogne Quad 21.

## Article 13 : Planning

### **VENDREDI**

à partir de 17h : Accueil et attribution des stands et zone paddock.

### **SAMEDI**

7h30 à 8h30 : Petit déjeuner au Club : Offert

8h00 à 10h00 : Vérification Technique et administratives + Remise des transpondeurs.

10h15 : Briefing des pilotes et Commissaires (à l'entrée du paddock, vers cabane de contrôle)

10h45 à 11h00 : Essais Libres

11h15 à 11h30 : Epreuve chronométrée pour ordre de départ

12h00 à 14h00 : Départ Manche 1 pour 2h - type Le Mans

15h00 à 17h00 : Départ Manche 2 pour 2h - type Le Mans

18h00 à 20h00 : Départ Manche 3 pour 2h - type Le Mans

20h30 : Remise des Prix

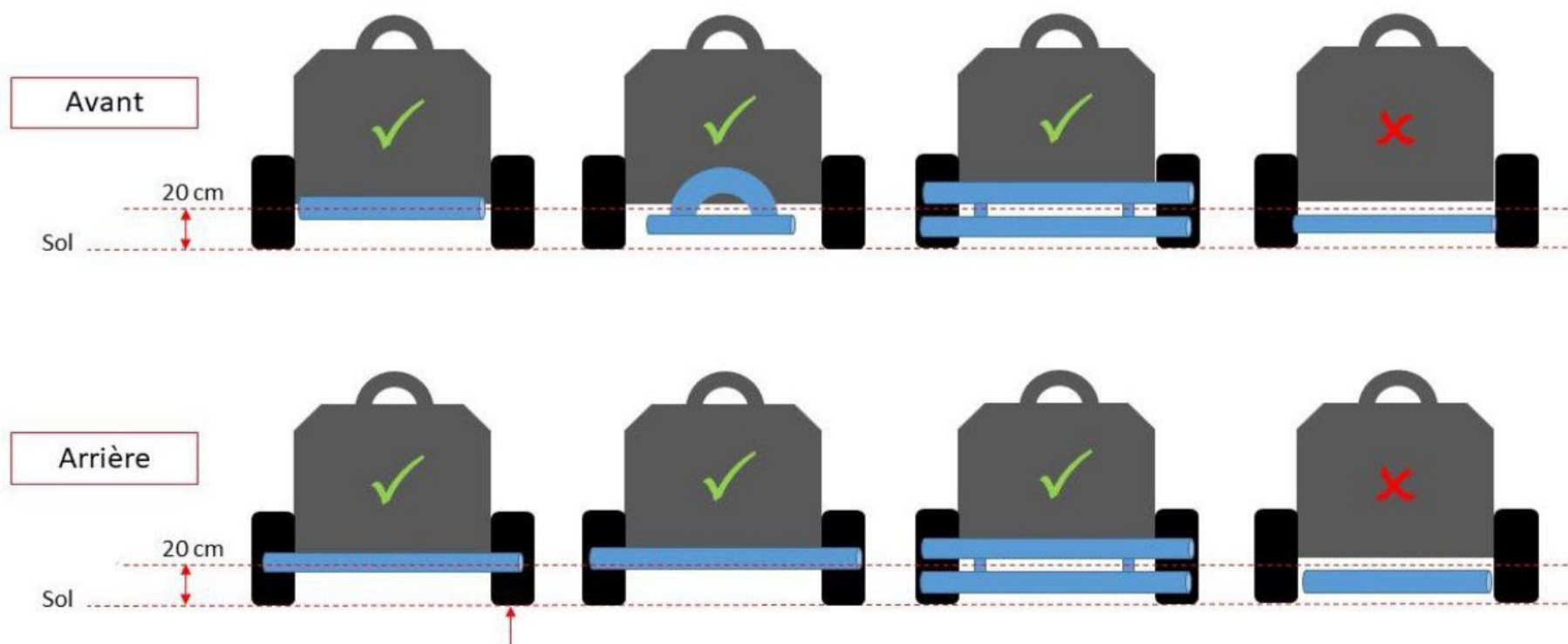
### **DIMANCHE**

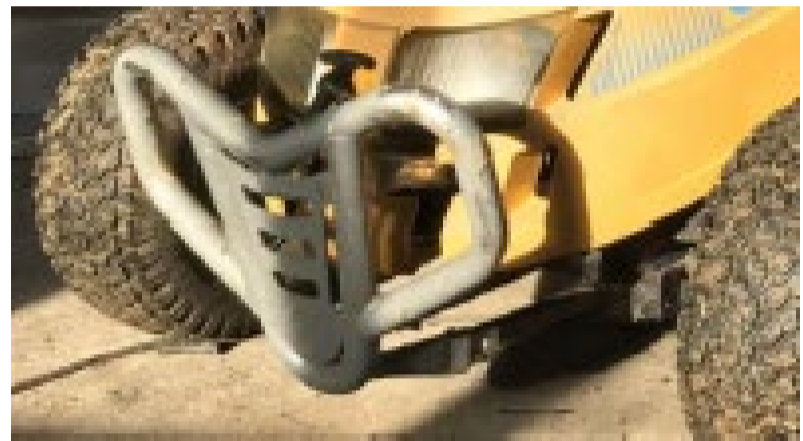
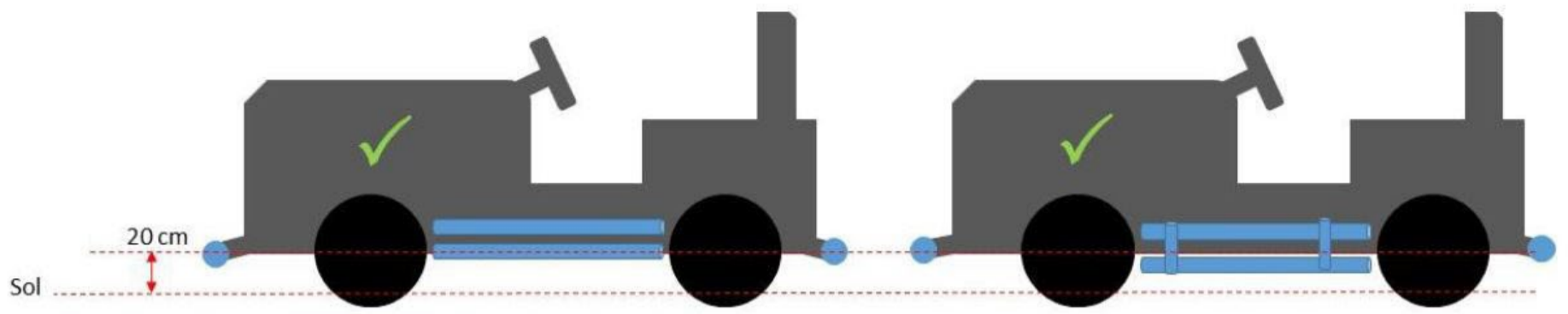
8h00 : Petit déjeuner au Club : Offert

## Article 14 Annexes : Exemples de protections et Gabaries

Schémas provenant de l'Asso « Démarrage Imminent » : **MERCI BEAUCOUP.**

<https://www.facebook.com/asso.di47>





# Plan du circuit modifié pour l'endurance de Tracteurs Tondeuses :

